

## Politique d'intervention de Gestion d'actifs Manuvie

### Contexte

Gestion d'actifs Manuvie (« GA Manuvie ») est la filiale de gestion d'actifs institutionnels de la Société Financière Manuvie (« Manuvie »). GA Manuvie offre des solutions globales de gestion d'actifs à nos clients du monde entier et dans un large éventail de catégories d'actifs et d'objectifs de placement. Ces solutions visent à dégager des rendements corrigés du risque attractifs qui répondent aux exigences de chaque client. La présente politique décrit le processus selon lequel GA Manuvie mène une intervention auprès des sociétés tout au long de ses activités de placements afin de s'acquitter de ses responsabilités à titre d'actionnaire actif agissant pour le compte de ses clients. Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PIR) des NU, du UK Stewardship Code et du Japan Stewardship Code, GA Manuvie croit que l'approche en matière d'intervention exposée dans la présente politique cadre bien avec ces engagements.

GA Manuvie croit que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent au risque d'un placement et qu'une solide gestion des risques ESG permet d'obtenir des rendements durables à long terme. Par conséquent, GA Manuvie adhère à un processus d'analyse des risques ESG rigoureux et transparent qui comprend une évaluation des répercussions des facteurs ESG tout au long du processus de contrôle préalable et de prise de décisions. Le processus de placement axé sur les données fondamentales de GA Manuvie ne se limite pas à l'analyse des états financiers. Ce processus consiste notamment à intervenir auprès des sociétés dans le cadre de la gestion de l'actif, avant et après investissement, afin de rehausser la valeur à long terme des placements de ses clients. L'une des manières dont GA Manuvie s'acquitte de ses responsabilités à titre d'actionnaire actif agissant pour le compte de ses clients, parallèlement à ses activités liées aux droits de vote par procuration, est en intervenant auprès des sociétés du portefeuille pour aborder les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que les occasions connexes.

### Objectif en matière d'intervention

L'intervention donne l'occasion à GA Manuvie d'engager un dialogue avec les sociétés dans lesquelles GA Manuvie investit (« sociétés du portefeuille ») afin d'approfondir notre compréhension des questions ESG qui sous-tendent une stratégie ou une évaluation de la société, et aux sociétés d'acquérir une meilleure compréhension de notre processus de placement et de nos objectifs. Nous croyons que les investisseurs jouent un rôle crucial et encouragent les entreprises à adopter des pratiques commerciales durables afin de promouvoir une croissance stable à long terme et de réduire les risques ESG importants auxquels sont exposées les entités au fil du temps. Nous veillons à soutenir les équipes de direction qui adoptent des structures de gouvernance solides et qui ont une vision stratégique claire qui permet de créer et de protéger la valeur pour l'actionnaire. Nos interactions sont destinées à atténuer le risque lié à la réputation et les enjeux négatifs qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation, la position profonde ou la stratégie des sociétés dans lesquelles nous investissons.

<sup>1</sup> La présente politique peut être lue conjointement avec la *Politique environnementale, sociale et de gouvernance* de GA Manuvie qui se trouve dans le site [www.GAmanuvie.com](http://www.GAmanuvie.com).

GA Manuvie considère également ces rencontres comme un outil permettant d'améliorer la valeur à long terme pour les actionnaires des sociétés dans lesquelles ses clients investissent. Par exemple, GA Manuvie peut intervenir afin de susciter un changement positif dans la communication de l'information, la rigueur de la gestion et le rendement des sociétés par rapport aux facteurs de risque ESG.

## Types d'intervention

En tant que gestionnaire détenant des catégories d'actifs diversifiées, nous intervenons à fois pour le compte d'investisseurs en actions et en titres de créance.

Les équipes de placement de GA Manuvie se réunissent souvent avec les dirigeants des sociétés dans le cadre de leur processus d'analyse fondamentale. Ces réunions apportent aux analystes et aux gestionnaires de portefeuille un éclairage sur la qualité de l'équipe de direction, les facteurs opérationnels et les stratégies des sociétés dans lesquelles ils investissent. De plus, les équipes de placement ont l'occasion d'évaluer l'exposition d'une société aux risques ESG et les mesures qu'elle mette en place afin de protéger la valeur pour les actionnaires. Les analystes spécialistes des facteurs ESG fixent et dirigent également des réunions avec des sociétés spécifiquement axées sur l'intervention au sujet des questions ESG afin de tirer parti des équipes de placement dans leur processus de placement.

GA Manuvie peut exercer des activités d'intervention indépendantes ou des activités d'intervention avec d'autres actionnaires (« intervention collective »), selon l'approche qui est jugée être au mieux des intérêts de nos clients, les circonstances pertinentes de la société visée et nos objectifs en matière d'intervention. Nous adoptons une approche constructive, avec la conviction qu'à la longue, nous établirons un lien de confiance et comprendrons véritablement comment la gestion des questions ESG clés appuie la stratégie commerciale d'une société. Nous interviendrons collectivement avec d'autres investisseurs lorsque nous croyons qu'une telle approche sera plus efficace dans l'atteinte des résultats escomptés par nos clients, à la condition que ces interventions ne soient pas interdites par les lois ou les règlements.

## Établissement des priorités dans l'atteinte des objectifs en matière d'intervention

GA Manuvie accorde la priorité à l'intervention auprès des sociétés lorsque notre évaluation suggère que les risques ESG sont susceptibles d'être importants sur le profil risque-rendement d'un placement, en tenant compte de l'importance de notre pondération dans un portefeuille donné, du degré d'influence qu'exerce GA Manuvie et de la contribution sur la création de valeur à long terme à laquelle on est en droit de s'attendre au terme d'une intervention fructueuse.

GA Manuvie intervient auprès des sociétés pour traiter une multitude de questions ESG de fonds. La liste non exhaustive ci-dessus énumère les problèmes auxquels nous pouvons nous intéresser dans le cadre d'une intervention particulière et devrait être lue conjointement avec les *Principes de gouvernance pour la propriété des titres cotés en bourse* de l'annexe 1 de la Politique ESG de GA Manuvie :

- Structure, diversité et surveillance du conseil
- Rémunération des dirigeants : structure, paramètres de rendement et surveillance
- Protection et droits des actionnaires minoritaires
- Gestion du capital, versements du dividende et dilution
- Événements de marché (p. ex., fusions et acquisitions) et stratégie d'entreprise
- Changement climatique, pollution, utilisation des ressources naturelles et d'autres questions de gestion environnementale
- Santé et sécurité, relations de travail et autres questions sociales
- Droits de la personne, respect à l'égard de la collectivité et autres attentes des intervenants
- Controverses importantes
- Qualité de la divulgation des renseignements et transparence
- Problèmes détectés ou questions soulevées par les demandes des clients à GA Manuvie

GA Manuvie pourrait à l'occasion intervenir auprès des autorités de réglementation si nous estimons que cela est approprié et au mieux des intérêts de nos clients.

### Conflits d'intérêts

GA Manuvie a l'obligation permanente d'agir au mieux des intérêts de nos clients. Nous reconnaissons que des conflits d'intérêts peuvent se produire dans le cadre de nos activités d'intervention et nous nous appliquons à repérer, à communiquer et à atténuer les conflits éventuels en vertu de nos responsabilités fiduciaires.

Voici les conflits d'intérêts éventuels liés à nos activités d'intervention que nous avons repérés :

- Intervention éventuelle auprès d'une société qui est le promoteur de l'un de nos clients institutionnels ou, lorsque la société a autrement des relations commerciales avec Manuvie ou un autre membre du groupe Manuvie, relation qui risque d'influer indûment sur les décisions de GA Manuvie;
- Relation importante que peuvent avoir des employés de GA Manuvie avec une société, ce qui pourrait avoir une incidence sur les activités d'intervention.
- GA Manuvie a mis en place des procédures afin d'empêcher ou d'atténuer les conflits d'intérêts éventuels repérés, notamment :
- Chaque employé de GA respecte le Code de déontologie mondial et les principes généraux de déontologie qui y sont exposés selon lesquels il faut toujours faire passer l'intérêt du client en premier. Lorsqu'un conflit important entre un employé et une société est détecté, le conflit doit être signalé au gestionnaire de l'employé concerné, ainsi qu'aux Services juridiques et Conformité au besoin, afin de déterminer si l'intervention auprès de cette société dans le cas d'un tel employé est appropriée.
- Les stratégies d'intervention sont établies conformément à des procédures spécifiques, y compris la planification, l'amorce de l'interaction, la surveillance et la production de rapports. Ce processus est dirigé par l'équipe ESG (qui relève du chef, Gestion du risque de placement, qui relève, indépendamment des équipes de placement, directement du chef des placements) lorsque GA Manuvie amorce l'activité d'intervention au sujet de questions ESG spécifiques ou se joint à une intervention collective au sujet de questions ESG.
- La détection des priorités et des objectifs en matière d'intervention se fait indépendamment de notre société mère, Manuvie, ou de ses sociétés affiliées.
- Le fait qu'une société ait une relation commerciale avec Manuvie ou soit un client de GA Manuvie n'aura aucune répercussion sur l'intervention auprès d'une société du portefeuille.

### Information non publique importante (accession au statut d'initié)

L'objectif de l'intervention au sujet de questions ESG auprès d'une société du portefeuille n'est pas de recevoir de l'information non publique importante. Si les activités d'intervention donnent lieu à la réception d'information non publique importante (« INPI »), GA Manuvie agira conformément aux politiques en matière de conformité et aux procédures applicables aux INPI.

### Gouvernance

L'équipe d'intégration des facteurs ESG de GA Manuvie est directement responsable de la mise en œuvre de la présente politique. Les mesures prises aux termes de la politique sont régulièrement présentées au Groupe de gouvernance pour l'investissement responsable de GA Manuvie, groupe de hauts représentants qui proviennent de diverses fonctions au sein de GA Manuvie, qui relève du Comité d'exploitation.

Le Groupe de gouvernance pour l'investissement responsable revoit périodiquement la présente politique.

### Surveillance et production de rapports

- L'équipe ESG rédigera un rapport sur les réunions relatives aux questions ESG, notamment en faisant le suivi des sujets de discussion, des commentaires et des mesures à prendre, s'il y a lieu.
- Chaque année, GA Manuvie publie des renseignements sommaires généraux accessibles au public sur ses activités menées en tant qu'actionnaire actif en plus du rapport public annuel qu'elle est tenue de produire à titre de signataire des PIR. De plus, sur demande, GA Manuvie transmettra à un client des renseignements plus détaillés sur les activités d'intervention menées à propos des actifs du portefeuille du client.